

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

- Vu le Code de l'Éducation ;*
Vu le décret n°2019-942 du 9 septembre 2019 portant création de l'Université Polytechnique Hauts de France et de l'Institut National des Sciences Appliquées Hauts de France ;
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées Hauts de France –INSA Hauts-de-France;

Arrête

Article 1 **Délégation de signature** est donnée à Madame Véronique LANDRAIN, Directrice financière, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, la certification du service fait relative à l'exécution des dépenses des centres financiers et des centres de coût afférents à l'INSA Hauts-de-France.

Madame Véronique LANDRAIN a compétence pour signer les demandes d'achats préalables à l'engagement des dépenses relatives au budget de l'INSA Hauts-de-France.

Article 2 Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché de façon permanente dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers dans les locaux de l'INSA Hauts-de-France et publié au recueil des actes réglementaires tenu par la Direction Générale.

Article 3 Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} septembre 2020. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que la fin de fonctions du Directeur de l'INSA Hauts-de-France, autorité délégante, ou de du titulaire de la délégation.

Fait à Valenciennes, le 1^{er} septembre 2020

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France,


Arnel de LA BOURDONNAYE